

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Présents : MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

Absent : MUHLENHOVER Danièle

Secrétaire de séance : DUMENY Catherine

Convocation : 18/09/2018

Affichage : 25/09/2018

N° 24-2018 : Renouvellement des baux de location des terrains communaux

Le Maire informe le conseil municipal que les baux de location des terrains cités ci-après arriveront à échéance le 32/12/2018.

- ZI n° 4 « Croix Denis » d'une contenance de 1 ha 98 a 99 ca loué à M. HAZARD Guy
- ZH n° 8 « Les Elus » d'une contenance de 1 ha 53 a 65 ca loué à M. GRUNBLATT Didier
- ZH n° 11 « Les Elus » d'une contenance de 4 ha 99 a 27 ca loué à M. GRUNBLATT Didier
- ZE n° 18 « La Corvée » d'une contenance de 2 ha 45 a 72 ca loué à l'EARL PASEVE (MARTINOT Pascal)
- ZE n° 17 « La Corvée » d'une contenance de 63 a 37 ca loué à l'EARL PASEVE (MARTINOT Pascal)

Après délibération, le conseil municipal par 6 voix :

- Autorise le Maire à établir un avenant renouvelant les baux de location pour une période de neuf années, soit du 01/01/2019 au 31/12/2018.
- Maintient le prix annuel de location, révisable dès 2019 en fonction de l'indice des fermages.
- Les parcelles ZE 18 et ZE 17 feront l'objet d'un renouvellement au profit de l'EARL PASEVE représentée par M. MARTINOT Pascal, Mme MARTINOT Evelyne et M. HUTIN Christophe.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières se rapportant aux décisions précitées.

N° 25-2018 : Réparation de l'installation campanaire de l'église de Senonville

Le Conseil Municipal prend acte que le moteur de volée de la cloche 1 + glas ne fonctionne plus. Le compte rendu de l'entreprise CHRETIEN, intervenue en dépannage, fait également état de la vétusté du moteur de la cloche 2 et précise que l'installation électrique n'est pas aux normes.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix décide le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 + glas et confie les travaux à l'entreprise CHRETIEN François selon l'offre présentée s'élevant à 1 309.50 euros HT.

N° 26-2018 : Contrat de maintenance de l'installation campanaire de l'église de Senonville

Mme le Maire présente à l'assemblée une proposition de contrat de maintenance des équipements campanaires de l'église de Senonville établi par l'entreprise CHRETIEN François pour un montant annuel de 190 euros HT comprenant 2 visites annuelles et pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 4 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- Décide d'accepter la proposition de contrat de maintenance des équipements campanaires de l'entreprise CHRETIEN François.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières se rapportant à la décision précitée.

N° 27-2018 : Renouvellement contrat adjoint technique

Mme le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique arrive à échéance au 31 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix pour et 2 voix contre décide :

- La reconduction du contrat de Mme CLAUSSE Sylvie par voie d'avenant pour une durée d'un an.
- La rémunération sera basée sur l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe NT, indice brut : 347, indice majoré : 345.
- La durée hebdomadaire est maintenue à 0.5 heures avec possibilité d'heures complémentaires.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières se rapportant à la décision précitée.

N° 28-2018 : Raccordement sur le réseau d'adduction d'eau potable

Dans le cadre de toute demande de raccordement sur le réseau d'adduction d'eau potable, le Conseil Municipal par 6 voix :

- Décide que les travaux s'y rapportant seront réalisés par la commune (service des eaux)
- Décide que le montant des travaux sera facturé au demandeur et payable par avance
- Autorise le Maire à établir et à signer une convention entre la commune et les éventuels demandeurs déterminant les modalités de réalisation des travaux et du règlement.

N° 29-2018 : Travaux de voirie

Elagage des chemins : Le Conseil Municipal, par 6 voix, confie les travaux d'élagage des chemins (sur les 3 villages) à l'entreprise RV Environnement pour un montant HT de 1 800 euros.

Débouchage du fossé rue de l'église à Senonville : Le Conseil Municipal, par 6 voix, confie les travaux à l'entreprise RV Environnement pour un montant HT de 700 euros.

Questions diverses

- L'entreprise MARTIN Yohann est intervenue au logement communal de Senonville pour le remplacement de la chaudière bois.
- Intervention à prévoir pour réparation des gouttières au logement communal de Senonville.
- Signature de l'acte de vente du presbytère de Varvinay le 9/10/2018/
- Mise en place d'une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants.
- Compte rendu la phase 1 de la procédure de zonage d'assainissement
- Voir problèmes d'évacuation d'eau devant chez M. NICOLAS à Senonville et vanne de purge devant chez M. RITOUET à relever.
- Mme le Maire propose à M. HAZARD Guy l'achat d'un chemin communal qu'il occupe.